

ASS/GF/II/MG



**VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL PRIVÉ**  
**PARCELLE AD 074 – ANNEXE**

|   |  |                           |   |
|---|--|---------------------------|---|
| Nombre de conseillers<br>en exercice : 33 | Nombre de conseillers<br>présents : 22 | Nombre de votants :<br>31 | Date de la convocation :<br>17 septembre 2025 |
|---|--|---------------------------|---|

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérengère LECEA, M. Michel MASUYER, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, Mme Martine JAFFUS, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PENAVALAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Denis PROVENT

Étaient absents :

Mme Sylvie DANRÉ, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, M. Thierry CAUMEIL, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Ginette FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marion FORATO

Avaient donné procuration :

Mme Sylvie DANRÉ donne procuration à Mme Mireille SANTINI, M. Jean-Claude LAVAUD donne procuration à Mme Martine JAFFUS, Mme Sylvie FUMET donne procuration à M. Bernard FUMET, M. Thierry CAUMEIL donne procuration à M. Gérard FORCADA, M. Didier JULIAN donne procuration à M. Guy VIVES, Mme Virginie JULIAN donne procuration à Mme Christine BÉNET, Mme Ginette FERRET – BARRAU donne procuration à Mme Valérie FERRET, Mme Béatrice ARNAUD donne procuration à Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Marion FORATO donne procuration à M. Rémi PENAVALAIRE

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain-Marc GARCIA

RAPPORTEUR : Alain-Marc GARCIA

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L. 2222-1 à L. 2222-9 du Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la demande que l'association diocésaine CARCASSONNE et NARBONNE représentée par M. Marian FRUNZA, curé de la paroisse ST-RÉGIS EN LÉZIGNANAIS a adressé à M. le Maire en date du 6 août 2025 ;

La commune avait mis à la disposition du presbytère de l'église Saint-Félix une remise située à proximité de son porche. Pour des raisons de sécurité, un terme a été mis à la convention de mise à disposition de ce bien communal le 31 juillet 2025.

Les personnes œuvrant au sein de cette paroisse ayant besoin de ranger et d'entreposer divers objets et matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement du culte, la commune souhaite procéder à la mise à disposition d'un local situé 9, rue Jean-Jacques ROUSSEAU à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, cadastrée AD 074, d'une superficie de 95 m<sup>2</sup>.

Le projet de convention de mise à disposition de ce bien est annexé à la présente. Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

**1/ D'approuver** le principe de la mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association diocésaine CARCASSONNE et NARBONNE à laquelle l'église Saint-Félix est rattachée pour le rangement et l'entreposage des objets et matériels nécessaires à l'organisation du culte.

**2/ D'approuver** le projet de convention de mise à disposition du local situé 9, rue Jean-Jacques ROUSSEAU à LÉZIGNAN-CORBIÈRES annexé à la présente.

**3/ D'autoriser** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce bien communal et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve à la majorité par 29 voix pour (de M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, Mme Virginie JULIAN, Mme Mireille SANTINI du groupe "Un autre Lézignan, oui c'est possible", et de Mme Valérie FERRET, M. Fabrice CASTELEYN et Mme Ginette BARRAU-FERRET sans étiquette, de M. Bernard FUMET et Mme Sylvie FUMET du groupe "Lézignanais de coeur", de M. Freddy NOLOT, M. Thierry DENARD, M. Rémi PÉNAVAIRE, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Marion FORATO et M. Denis PROVENT du groupe "Expérience et progrès pour Lézignan") et 2 voix contre (de M. Guy VIVES et M. Didier JULIAN du groupe "Un autre Lézignan, oui c'est possible")**

**Et décide :**

**1/ D'approuver** le principe de la mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association diocésaine CARCASSONNE et NARBONNE à laquelle l'église Saint-Félix est rattachée pour le rangement et l'entreposage des objets et matériels nécessaires à l'organisation du culte.

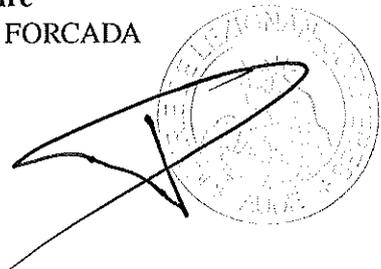
**2/ D'approuver** le projet de convention de mise à disposition du local situé 9, rue Jean-Jacques ROUSSEAU à LÉZIGNAN-CORBIÈRES annexé à la présente.

**3/ D'autoriser** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce bien communal et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

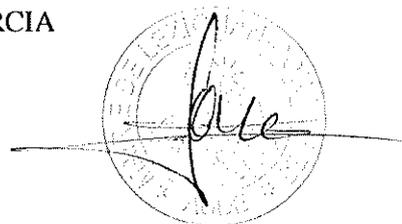
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

**Le Maire**  
Gérard FORCADA

A circular official stamp with a central emblem and text around the perimeter. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Le secrétaire de séance**  
Alain-Marc GARCIA

A circular official stamp with a central emblem and text around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.